



PAR COURRIEL

M. Simon Brandt, Rapporteur
Copie : Commission des finances du
Conseil municipal

Genève, le 23 novembre 2016

PB 2017 : compléments concernant le Département de la culture et du sport

Monsieur le Conseiller municipal,

En réponse à la question que vous n'avez posée hier soir en marge de la séance plénière du Conseil municipal, et faisant suite à l'audition du 11 octobre dernier de mon département concernant le projet de budget 2017, je me permets de vous transmettre quelques éléments complémentaires relatifs aux postes créés pour pouvoir engager les 3 collaborateurs en emploi de solidarité (EdS) licenciés au 31 décembre 2016 par leur employeur Démarche Artraction.

Aussi, pour mémoire, en juin 2012 on dénombrait 40 personnes en EdS au sein de mon département. Sur mon initiative, le Conseil administratif a décidé de sortir progressivement, et d'une manière du socialement responsable, de ce dispositif.

En ce qui concerne les personnes en EdS travaillant au sein de mon département, nous avons tout mis en œuvre pour intégrer les collaborateurs et collaboratrices en EdS conformément aux décisions prises par le Conseil administratif. En effet, ces personnes ont été encouragées à poser systématiquement leur candidature aux postes mis au concours et ont eu droit à un entretien comme les employé-e-s de la Ville de Genève. Par ailleurs, il a été convenu, à compétences égales, de leur donner la préférence à l'engagement. Ainsi, en termes de recrutement, le taux d'insertion sur le marché premier de l'emploi obtenu par la Ville de Genève (recrutement sur un poste fixe au sein du DCS) est de 52.5 %, ce qui est largement supérieur à la moyenne cantonale.

Ce printemps, en raison d'une restructuration substantielle de son entité Artraction, la Société coopérative Démarche nous annonçait la résiliation, pour le 31 décembre 2016, de la convention de collaboration qui la lie à la Ville de Genève. À ce jour, Démarche Artraction emploie encore 6 personnes, qui travaillent en EdS au Musée d'art et d'histoire (MAH). Ce sont ces 6 contrats de travail que Démarche Artraction a résilié au 31 décembre 2016. Si aucune solution n'est trouvée pour ces 6 personnes, elles se retrouveront en effet au chômage.

Lors de l'élaboration du projet de budget 2017, j'ai donc proposé au Conseil administratif la création de 6 postes afin d'offrir à ces personnes qui travaillent toutes depuis 5 à 8 années au MAH une perspective professionnelle. Le Conseil administratif a décidé de mettre 3 postes au budget que j'ai entièrement financé par des compensations au sein de mon département : d'une part par une diminution de la ligne intérimaire au MAH et d'autre part, par des coupes dans les frais de communication et de publication du MAH. En d'autres termes, la création de ces 3 postes est financièrement neutre et n'induit dans l'immédiat pas de charges supplémentaires pour la Ville de Genève.

Aussi, comme j'ai pu vous en faire part lors de cette audition, et comme cela figurait à la page 5 de la présentation powerpoint (voir Annexe), la création de ces 3 postes a été compensée par les diminutions de charges équivalentes suivantes pour un montant de CHF 255'090.-:

Services	Propositions	Chapitre	Charges	Chapitre	Compensations	Propositions
MAH	Création de 3 postes pour les EDS	30	255'090	3X	255'090	Diminution de charge du chapitre 31 (CHF-120'090.-) et diminution de la ligne du personnel intérimaire (EdS) au MAH (CHF - 135'000.-)

Aussi, j'insiste sur le fait que ces personnes ont fait le même travail, majoritairement dans le domaine de la surveillance, que leurs collègues employés par notre municipalité. Si elles devaient quitter l'administration au 31 décembre 2016, le MAH se verrait donc l'obligation de pallier à leur absence en engageant des auxiliaires.

La création de ces trois postes, qui ne constitue pas une dépense supplémentaire puisque compensée en interne, est donc indispensable. Leur suppression du budget aurait donc un impact aussi bien pour l'avenir de ces personnes que pour le fonctionnement et les prestations offertes à la population par le MAH. J'espère vivement que vous permettrez à la Ville de Genève de respecter ses engagements en matière de responsabilité sociale et à sortir ainsi définitivement du système d'EdS en son sein.

En espérant avoir contribué à clarifier ce point, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller municipal, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Sami Kanaan

Annexe : Présentation powerpoint du DCS du 11 octobre 2016 à la Commission des finances.